

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1441

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« qu'ils respectent ces dispositions »,

les mots :

« que ces dispositions sont respectées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.